

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 874-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Demers comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Demers, directeur général du Secrétariat à la communication gouvernementale au ministère du Conseil exécutif, cadre classe 1, soit nommé secrétaire adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 163 845 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Robert Demers comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69044

Gouvernement du Québec

Décret 875-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de madame Anne-Marie Lepage comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de madame Anne-Marie Lepage comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit renouvelé pour une période de deux ans à compter du 19 octobre 2018, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

Contrat d'engagement de madame Anne-Marie Lepage comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Anne-Marie Lepage, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Lepage exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 19 octobre 2018 pour se terminer le 18 octobre 2020, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

À compter de la date de son engagement, madame Lepage reçoit un traitement annuel de 190 575 \$.

Ce traitement sera révisé selon les règles applicables à une sous-ministre adjointe du niveau 2 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

3.2 Allocation de séjour

Pour la durée du présent mandat ou jusqu'à son déménagement, madame Lepage reçoit une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec.